

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2126 11/12/1947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés, pour compter du 20 novembre 1947. les nommés Abdou Moussti, Dankati Assoba, et Farah Beder, Issa Mamassan, en qualité d'auxiliaires journaliers au salaire de 19 fr. 51, et mix à la disposition du chef du service des renseignements généraux. Les intéressés auront droit, en outre, à l'indemnité de cherté de vie et, éventuellement, aux indemnités pour charges de famille.